

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2020-096**

**L'an deux mille vingt, le 23 juillet à 18 h 30**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 17 juillet 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 25  
 votants : 29

**PRESENTS :** M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Marie-Madeleine LORIN, M. Alain BLONDY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

**ABSENTS Excusés :** Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL, et Mme Catherine L'OFFICIAL.

OBJET :

Composition de la  
Commission de Délégation  
de Service Public

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY  
Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD  
Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE  
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

**SECRETAIRE :** Alain BLONDY

Rapporteur : P. VERGNOLLE

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel une Commission de Délégation de Service Public doit être constituée ;

Considérant qu'elle est présidée de droit par le Président de la Communauté de Communes ou son représentant.

Vu les résultats du scrutin ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**- proclame** les conseillers communautaires suivants membres de la Commission de Délégation de Service Public :

	<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
1.	Patrick DARY	François BOISSERIE
2.	Pierre VERGNOLLE	Pierre MILLET-LACOMBE
3.	Philippe SUDRAT	Delphine PERRIER-GAY
4.	Pierre-Louis PUYGRENIER	Pierre ROUX
5.	Jean-Claude FRACHET	Annick HUCHET

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme

**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20200723-DC2020520207-  
DE

Date de réception en préfecture : 27/07/2020

Date de réception en préfecture : 27/07/2020

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.